

DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION

SAISON 2009 / 2010

Nom : Prénoms :

Né(e) le : Nationalité :

Adresse :

Tél dom : Tél port :

Email :

J'autorise le CSMP Tennis de Table à publier des photos ou vidéos me représentant sur internet :

OUI **NON**

Toute inscription aux compétitions sous-entend que les joueurs s'organisent pour se rendre sur site de la rencontre.

Pièces à fournir pour compléter l'inscription :

- Un chèque du montant de la cotisation
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du tennis de table de moins de 3 mois
- Une photocopie du justificatif de domicile
- Une photo d'identité pour les nouveaux adhérents
- Pour les mineurs le règlement intérieur signé par les parents

ATTENTION :

Seuls les dossiers d'inscriptions complets seront acceptés par le club et permettront d'avoir une licence.
Il n'y aura aucune dérogation.

Partie à remplir par le Club

PROMO. / COMPET.

Licence demandée le _____.

(*) Renouvellement : n° licence _____.

(*) Première demande

(*) rayer la mention inutile

TARIFS ANNUELS 2009 / 2010

Enfants

Découverte jeune pongiste (1ere année)	100€	<input type="checkbox"/>
Baby Ping	120€	<input type="checkbox"/>
Loisirs (un entraînement par semaine)	120€	<input type="checkbox"/>
Compétition	140€	<input type="checkbox"/>

Adultes

Loisirs (libre le samedi après midi sauf jour de compétition)	80€	<input type="checkbox"/>
Loisirs (entraînement dirigé le mardi soir)	120€	<input type="checkbox"/>
Compétition	145€	<input type="checkbox"/>

Options compétitions

Critérium Fédéral Individuel	35€	<input type="checkbox"/>
Championnat des jeunes (dimanche matin)	10€	<input type="checkbox"/>
Championnat de Paris (vendredi soir)	0€	<input type="checkbox"/>
Championnat par équipes	15€	<input type="checkbox"/>

Sous-total : _____ €

Réductions pour les familles

2 inscriptions	-10 %	<input type="checkbox"/>
3 inscriptions et plus	-30 %	<input type="checkbox"/>

Total : _____ €

Chèques à l'ordre du C.S.M.P. TENNIS DE TABLE

NB : Pour tout règlement par chèque et ceci afin d'éviter une erreur d'imputation, merci d'indiquer le nom du joueur au dos du chèque si celui-ci est différent de celui du titulaire du compte.

Les joueurs ne pouvant participer à une épreuve individuelle sont priés de prévenir les entraîneurs au plus tard 48 heures avant la compétition.

Une réduction de 10% est appliquée aux féminines (non cumulable).

Les inscriptions à compter du 1^{er} Janvier bénéficient d'une réduction de 30% sur la cotisation et de 50% à partir du 1^{er} Mars.

Une majoration de 20% sera appliquée sur le montant de la cotisation des non-nutéliens

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE I : Les inscriptions s'effectueront durant tout le mois de septembre, dans la limite des places disponibles.

ARTICLE II : Le droit d'accès à la salle de tennis de table est matérialisé par une carte d'adhérent (licence)..

ARTICLE III : L'ouverture de la salle ne peut se faire qu'en présence d'une personne habilitée à le faire (membre du bureau ou figurant sur la liste annexe, déposée chez la gardienne).

ARTICLE IV : La présence de mineur à la salle ne peut se faire que s'il y a au moins un adulte responsable sur place.

ARTICLE V : Les vestiaires sont à la disposition des joueurs. Après leur usage, ils doivent être laissés dans un parfait état de propreté. Ils peuvent être momentanément fermés pour des raisons d'entretien et d'installations. Les papiers et détritrus doivent être exclusivement jetés dans les poubelles et containers prévus à cet effet.

ARTICLE VI : L'utilisation de la salle et de ses équipements est interdite à toute personne non adhérente à la section tennis de table du C.S.M.P.

Chaque joueur est responsable du comportement et de la bonne tenue des personnes qu'il invite à la salle lors des manifestations sportives, tournois et autres occasions.

La salle doit être impérativement évacuée à 22 heures en semaine et 17 h 30 le samedi sauf les jours de championnats.

ARTICLE VII : Les adhérents doivent respecter la salle (murs, mobilier, vestiaires, toilettes ...)

Après chaque utilisation les tables et les séparations doivent être rangées derrière les tribunes (c'est l'affaire de tous)

ARTICLE VIII : La section tennis de table du CSMP dégage toute responsabilité en cas de vol dans l'enceinte du club.

ARTICLE IX : Une tenue décente est de rigueur. La courtoisie est la base des relations entre adhérents(es).

ARTICLE X : Tout manquement au présent règlement, aux bonnes mœurs et à l'ordre public exposera le, ou les, contrevenants à une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Puteaux, le :

Signature des parents.

C.S.M. PUTEAUX - TENNIS DE TABLE

**30, rue des Bas Rogers
92800 PUTEAUX**

JOURS	HORAIRE	CATÉGORIE
Lundi	18h00 - 20h00	Enfants
	20h00 - 21h30	Adultes
	21h30 - 22h00	Libre adultes
Mardi	18h - 21h30	Loisirs
	20h - 21h30	Féminines
Mercredi	18h00 - 20h00	Enfants
	20h00 - 21h30	Adultes
	21h30 - 22h00	Libre adultes
Vendredi	18h00 - 20h00	Enfants
Samedi	9H30 - 11H30	Baby Ping
	14h30 - 17h30	Libre-Adultes (hors compétition)

La salle est accessible à tous les adhérents lors des créneaux d'ouverture en fonction des tables disponibles.

Les inscriptions se feront le lundi et le mardi aux heures d'ouverture de la salle (pendant le mois de septembre).

Les cours sont donnés par 2 entraîneurs BE1.

Pour plus d'informations, nous sommes à disposition sur place lors de l'ouverture de la salle, ou alors :

- Internet : <http://www.puteauxtennisdetable.com/>
- Email : contact@puteauxtennisdetable.com
- Tél : 01 42 04 57 47